

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **7 décembre 2015**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
Madame Nancy Côté, conseillère # 5

Sont absents : Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

167-15

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item Divers et d'accepter le procès-verbal du 2 novembre 2015.

Le conseil dispense la secrétaire d'en donner la lecture, car chaque membre du conseil a reçu une copie et il a été résolu d'en faire l'adoption.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Remise Fédérale	489.82
Remise Provinciale	1197.73
Administration	1732.88
Aqueduc	93.07
Opérateur eau potable	797.77
Inspecteur municipal	332.41
Traitement eau usée	39.89
Voirie	359.00
RÉSEAU ROUTIER	
Nivelage route Ste-Jeanne-D'arc	687.50
Rechargement gravier route Émilien-Harvey	51369.56
Réparation asphalte chemin Kempt	12175.97
Réparation asphalte bris aqueduc	10267.19
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération (6/7)	1901.00

DIVERS	
Électricité (éclairage public)	390.28
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	347.38
Électricité (pompe, 39 route de la Montagne)	68.54
Électricité (centre municipal, 120 rue Principale)	587.21
Électricité (mairie, 117 rue Principale)	256.81
Électricité (puit, 54 chemin Kempt)	473.69
Électricité (patinoire, 15 rue Fraser)	202.91
Électricité (garage, 270 route 132)	547.44
Électricité (réservoir, route de la Montagne)	34.06
Téléphone (centre)	75.08
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	475.08
Téléphone (cellulaire)	38.88
Essence, huile et diesel	125.50
Fonds information du territoire	12.00
Frais de postes journal	246.58
Frais de postes (analyse d'eau)	61.00
Frais téléphone cellulaire - Journal	114.98
Frais pour vaccin	144.00
Papeterie	228.35
Pièces plomberie, ampoule, quincaillerie	68.70
Articles nettoyage - bassin d'épuration	55.64
Nettoyage réseau égout	918.88
Pièces pour bacs roulants	211.40
Abrasif, sel à glace	89.48
Papier - Journal	182.81
Plaque de métal trappe à sable garage garage	488.64
Décorations Noël bureau	253.96
Modification calibration débitmètre puit	1795.94
Asphalte froide	126.36
MRC (TECQ, Plan d'intervention, bacs bruns)	7076.10
Entretien paysager hiver	459.90
Don Polyvalente Sayabec Déjeuner musical	50.00
Don École primaire St-Moïse cheerleaders	300.00
Don Polyvalente Amqui Album finissant	25.00
97976.37	

Disponibilité de crédits

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

168-15

ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

169-15 **DON**

Il est proposé par Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 100,00\$ à Moisson Vallée Matapédia.

Maire

170-15 **DON**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 50,00\$ pour le souper de Noël de la Maison des Familles de la Matapédia.

Maire

171-15 **FONDATION CANADIENNE DU REIN**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la Fondation Canadienne du Rein à recueillir des dons lors de leur campagne porte-à-porte qui aura lieu du 1^{er} au 31 mars 2016 sur le territoire de la municipalité de Saint-Moïse.

Maire

172-15 **RÈGLEMENT 2015-02**

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-02, CONCERNANT L'AMENDEMENT DU COÛT DES REDEVANCES DU RÈGLEMENT SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES (2008-05)

ATTENDU que les membres du conseil doivent ajuster la mesure d'imposition des droits aux exploitants des carrières et sablières pour l'année 2016;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 2 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 2015-02 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1

Le règlement 2014-02 concernant la réglementation de l'exploitation des carrières et les sablières (2008-05) est amendé par le règlement 2015-02 et désormais l'article 5 se lira comme suit :

ARTICLE 5 MONTANT DU DROIT TAXABLE

Pour l'exercice financier 2016, le droit payable est de 0,56\$ par tonne métrique (2 200 lbs) pour toutes substances assujetties et sera indexé annuellement. Le droit payable est de 1,06\$ par mètre cube pour toutes substances assujetties sauf, dans le cas de pierre de taille, où le montant est de 1,51\$ par mètre cube.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Affichage le 9 décembre 2015

Maire

Sec.-très.

173-15

AVIS DE MOTION

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse adopte, à la prochaine séance, le règlement numéro 2015-03 afin d'établir le budget pour l'année 2016, de fixer le taux de la taxe foncière générale et de la sécurité publique ainsi que les tarifs de compensations pour les services d'aqueduc et d'égout, les tarifs pour la collecte et le transport des ordures, des matières recyclables et des matières organiques.

Maire

174-15 **CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse dépose le calendrier des séances régulières pour l'année 2016 à savoir :

5 janvier	2 mai	6 septembre
1 ^{er} février	6 juin	3 octobre
7 mars	4 juillet	7 novembre
4 avril	1 ^{er} août	5 décembre

Ces séances seront tenues à 19h30 au centre municipal de Saint-Moïse, 120 rue Principale.

Maire

175-15 **FERMETURE BUREAU**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes du 24 décembre 2015 au 3 janvier 2016.

Maire

176-15 **OBLIGATION ET INTÉRÊTS**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le premier versement des intérêts pour l'année 2016, au montant de 4 188,35\$ sur le 2^e règlement d'emprunt pour le nouveau puit.

Maire

177-15 **RENOUVELLEMENT ASSURANCE**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le renouvellement de l'assurance pour l'année 2016 avec le Groupe Ultima, au montant de 13 832,00\$.

Maire

178-15 **RENOUVELLEMENT SERVICE INFORMATIQUE**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le renouvellement du contrat de service informatique de PG Solutions à 4 986,92\$ pour l'année 2016.

Maire

179-15 **REMERCIEMENT**

Il est proposé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'envoi d'une lettre de remerciement à Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, pour l'octroi d'une subvention du Ministère des Transports de 40 305\$ pour la réfection de la route Émilien-Harvey.

Maire

180-15 **PROJET REMPLACEMENT ÉGOUT PLUVIAL**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de la retenue au montant de 1 291,87\$ sur le projet conjoint avec la Commission scolaire des Monts-et-Marées pour le remplacement de l'égout pluvial de l'école Sœur-Rachel Fournier.

Maire

181-15 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Considérant que la Route Verte traverse tout le territoire de la municipalité de Saint-Moïse;

Considérant que la Route Verte est un atout touristique et économique pour la région;

Considérant que les usagers de la Route Verte peuvent être intéressés par certains attraits et services offerts par la municipalité de Saint-Moïse;

Considérant que la rue Principale traverse complètement le village de la Municipalité de Saint-Moïse;

Considérant que la partie Est de la rue Principale, sous la juridiction de la municipalité de Saint-Moïse, est déjà aménagée pour une bande piétonnière et cyclable;

Considérant que la partie Ouest de la rue Principale, sous la juridiction du ministère des Transports, n'a aucun aménagement en ce sens;

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse désire que le parcours de la Route Verte soit modifié pour passer par la rue Principale;

Considérant que la Véloroute de la Vallée de La Matapédia est favorable à la demande de la municipalité de Saint-Moïse;

En conséquence, il est proposé par Madame Marielle Bérubé, et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse demande au ministère des Transports, de modifier le parcours de la Route Verte pour qu'elle puisse passer sur la rue Principale sur toute sa longueur et d'effectuer les modifications nécessaires sur la partie Ouest de la rue Principale qui est sous leur juridiction.

Maire

182-15

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse contribue financièrement aux services de transport adapté et de transport collectif dispensés par le Service de transport adapté la Caravelle Inc. sur le territoire de la MRC tel que prévu aux prévisions budgétaires 2016 de la MRC de La Matapédia.

Maire

183-15

ENTENTE TRIPARTITE

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un 2^e versement de 500,00\$ pour permettre de financer le comité de développement de Saint-Moïse et ainsi compenser le retrait du CLD, dû à son abolition, dans l'entente tripartite entre le CLD, la MRC et la municipalité pour l'année 2016.

Maire

184-15 **CENTRE SPORTIF ET PATINOIRE**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la soumission au montant de 800,00\$ plus taxes pour la réparation de la porte de sortie vers la patinoire et les portes de la bande de patinoire.

Maire

185-15 **CENTRE SPORTIF**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise les travaux de rénovation et de réaménagement intérieur du centre sportif.

Maire

186-15 **POINT DE SERVICE DE SANTÉ**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse renouvelle la contribution financière de 5 000,00\$, pour l'année de 2016, pour le Point de service de santé (CLSC) à Saint-Moïse.

Maire

187-15 **BUDGET OMH 2016**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le dépôt des prévisions budgétaires de l'OMH pour l'année 2016, dont la participation de la municipalité est d'un montant de 5 044,00\$.

Par cette même résolution, la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C), plus particulièrement de son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

Maire

188-15 **POLITIQUE MUNICIPALE SUR L'ÉCO-CONDUITE**

Attendu que le projet d'Écoterritoire habité de La Matapédia repose sur des grands principes de développement durable et vise notamment la lutte aux changements climatiques;

Attendu que la MRC de La Matapédia et les municipalités locales ont bénéficié du programme *Climat municipalités* pour réaliser le *Plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)*;

Attendu que la *Plan d'action pour la réduction des émissions de GES* a été adopté par le conseil de la MRC le 8 octobre 2014 et déclaré conforme par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Attendu que la MRC et les municipalités concernées s'engagent à mettre en œuvre les interventions prévues au *Plan d'action pour la réduction des émissions de GES*;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse :

1) Adopte la Politique municipale sur l'éco-conduite prévoyant deux actions au *Plan d'action pour la réduction des émissions de GES* soit :

- Campagne contre la marche au ralenti;
- Promotion de l'éco-conduite.

2) Réalise les interventions prévues dans la politique concernant la marche au ralenti et l'éco-conduite conjointement avec les autres municipalités locales et la MRC de La Matapédia.

ADOPTÉE CE 7^{IÈME} JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015

Maire

POLITIQUE MUNICIPALE SUR L'ÉCO-CONDUITE

1. OBJET

La présente *politique sur l'éco-conduite* répond aux grands principes de développement durable du projet *d'Écoterritoire habité de La Matapédia*. Elle vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'inscrit, par le fait même, aux actions mondiales de lutte aux changements climatiques.

La *politique sur l'éco-conduite* est un moyen de mise en œuvre identifié au *Plan d'action pour la réduction des émissions de GES* adopté par le conseil de la MRC de La Matapédia le 8 octobre 2014. Elle a pour objectif principal le changement des comportements des conducteurs de véhicules moteurs afin de favoriser la pratique d'une conduite plus saine, plus économique, plus écologique et plus sécuritaire. Elle vise l'élimination de la marche au ralenti des véhicules moteurs, ainsi que l'adoption d'attitudes personnelles axées vers l'éco-conduite.

2. PORTÉE

L'inventaire (2011) des émissions de GES dans la MRC de La Matapédia a démontré que ce sont les équipements motorisés et les transports qui génèrent le plus de GES soit, 65% des émissions de GES des corporations municipales et plus de 88% des émissions de GES de la collectivité.

La présente politique s'adresse donc à l'ensemble des employés, élus et contractuels des municipalités locales et de la MRC de La Matapédia. Elle vise également tous les citoyens(nes) de la MRC de La Matapédia qui utilisent un véhicule moteur.

3. DÉFINITIONS

- **Éco-conduite** : technique de conduite de véhicule moteur économe en carburant, écologique et économique.
- **GES** : gaz à effet de serre comptabilisés en tonnes de CO₂ soit : oxyde de carbone ou gaz carbonique. Le CO₂ est l'un des principaux gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique.
- **Marche au ralenti** : expression signifiant le fait de laisser tourner un moteur pendant plus de 3 minutes alors que celui-ci est immobilisé.
- **Véhicule moteur** : véhicule automobile au sens du Code de la sécurité routière, tel qu'un véhicule de commerce, de promenade ou un véhicule routier à l'exception d'un véhicule d'urgence, d'un véhicule-outil, d'un véhicule lourd ou d'un taxi.

4. ACTIONS CONCERNANT LA MARCHÉ AU RALENTI DES VÉHICULES MOTEURS

La réduction de la marche au ralenti des véhicules moteurs appliquée au parc automobile de La Matapédia (±12000 véhicules immatriculés) contribuera à réduire substantiellement la consommation de carburant, à épargner des milliers de dollars et, conséquemment, à réduire les émissions de GES.

Les municipalités locales et la MRC de La Matapédia souhaitent éliminer la pratique de la marche au ralenti des véhicules moteurs par une sensibilisation soutenue visant le changement des habitudes concernant la marche au ralenti des véhicules moteurs selon les actions suivantes :

- Sensibiliser les employés municipaux, les élus et les contractuels de la municipalité à l'application rigoureuse de la présente politique afin d'éliminer la marche au ralenti des véhicules moteurs.
- Réaliser annuellement une campagne de sensibilisation concernant la marche au ralenti et destinée au grand public
- Acquérir et installer aux endroits stratégiques des panneaux de signalisation permanents pour sensibiliser le grand public à l'élimination de la marche au ralenti des véhicules moteurs.

5. ACTIONS CONCERNANT L'ÉCO-CONDUITE

L'éco-conduite consiste à adopter des techniques de conduite qui permettent de réduire la consommation de carburant, quel que soit le véhicule utilisé. Le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles estime que pratiquer l'éco-conduite représente un potentiel d'économie de carburant de 10 %.

Les municipalités locales et la MRC de La Matapédia souhaitent encourager les comportements responsables des conducteurs de véhicules moteurs dans le but de réduire la production individuelle de GES soit, par la planification des déplacements, l'utilisation des méthodes de conduite moins énergivores, le respect des limites de vitesse, le maintien de la pression des pneus, l'organisation du co-voiturage et les déplacements par la marche ou le vélo lorsque possible. Pour ce faire, elles adoptent les actions suivantes :

- Sensibiliser les employés municipaux, les élus et les contractuels de la municipalité à la pratique de l'éco-conduite.
- Sensibiliser les citoyens à l'éco-conduite.
- Élaborer et diffuser un guide sur la pratique de l'éco-conduite.

6. RESPONSABILITÉS :

L'administration et l'application de la présente politique est imputable à chaque municipalité et au comité administratif de la MRC pour les Territoires non municipalisés. Dans un souci d'économie d'échelle, des outils communs de formation et de sensibilisation pourront être réalisés par la MRC et le partage des coûts se fera entre les municipalités participantes et la MRC

RÉFÉRENCE :

- Plan d'action pour la réduction des GES de la MRC de La Matapédia, YHC Environnement, 2014
- Gouvernement du Canada, Ressources naturelles du Canada, Énergie, Efficacité énergétique, Transport, Initiaves relatives au transport, 2013
- Gouvernement du Québec, MERN, Efficacité énergétique-Guide de sensibilisation à la réduction des gaz à effet de serre en transport, 2007.

ADOPTÉE À SAINT-MOÏSE, CE 7^{IÈME} JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015

Maire

Secrétaire-trésorier

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h05.

Président

Secrétaire